

Notice sur la restauration de la cathédrale de Lausanne, dans le courant du XVIIIe siècle

Autor(en): **Baron, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **2 (1864)**

Heft 32

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177237>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port).

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

M. Alexandre Michod, à qui nous devons déjà de nombreux et intéressants articles sur l'histoire de notre pays, a eu l'obligeance de nous communiquer la curieuse notice qu'on va lire, et qui a été rédigée par M. l'archiviste Baron, d'après divers documents qui déposent dans les archives du canton de Vaud.

Notice sur la restauration de la cathédrale de Lausanne, dans le courant du XVIII^e siècle.

« La cathédrale de Lausanne se dégradant considérablement à l'extérieur et à l'intérieur, et la restauration de cet édifice devenant indispensable, l'Etat de Berne en fit faire une vision, des devis furent établis et les travaux nécessaires exécutés pendant les années 1747, 1748 et 1749, sous la direction de l'architecte de la Grange, comme on le voit par les comptes de ces années-là.

Cependant, soit que ces réparations eussent offert quelques difficultés, soit qu'elles n'eussent pas embrassé l'ensemble de l'édifice, ou qu'on y eût mis trop de parcimonie, elles furent si défectueuses, si insuffisantes, qu'en 1763 on jugea qu'une nouvelle et entière restauration de la cathédrale devenait d'une urgente nécessité. La proposition en fut faite alors au gouvernement de Berne, qui chargea ses dicastères des travaux publics de faire examiner l'édifice d'une manière complète en se faisant assister de l'architecte Ritter. En 1764, ces dicastères présentèrent au Conseil souverain des plans et devis accompagnés d'un rapport circonstancié sur la nature de cette restauration et sa nécessité absolue. Les frais prévus s'élevaient à la somme de 40 à 50,000 fr. de Suisse.

On fit les dispositions préliminaires pour mettre la main à l'œuvre; cependant on y apporta diverses modifications de détail, entr'autres sur la qualité des matériaux à employer, en remplaçant, à l'extérieur de l'église, les colonnes de grès tendre par des colonnes de pierre dure, plus solides et plus élégantes, et à la quotité de la somme à y appliquer annuellement.

Sur l'ordre du Conseil souverain, le dicastère des travaux publics dut revoir, article par article, les devis

présentés, afin d'en éliminer les dépenses qui n'avaient d'autre but que la décoration ou l'embellissement, en maintenant purement et simplement celles qui étaient de nécessité absolue. Ce dicastère fut aussi invité à examiner la question de savoir s'il ne serait pas plus avantageux pour le trésor de LL. EE. de faire démolir cet antique édifice et construire, à sa place, une église plus petite, mais suffisante à la paroisse de la Cité¹. Le dicastère était en outre chargé de présenter, ensuite de cet examen approfondi, un plan plus détaillé et un devis qui fissent mieux connaître ce que coûteraient soit la démolition de l'ancienne église, soit la construction d'une nouvelle. En 1766, un Lausannois, M. de Crousaz de Mézery, présenta au dicastère des travaux publics un mémoire très intéressant, dont les conclusions tendaient à faire faire au meilleur marché possible les réparations les plus nécessaires à la cathédrale, dont le devis s'élevait à 14,855 liv., avec l'indication d'un supplément éventuel d'allocation. Le dicastère transmit ce travail à M. le colonel Sinner, en le priant de l'examiner et de correspondre à ce sujet avec M. de Mézery, pour savoir si, les réparations proposées étant approuvées, il se chargerait de l'inspection de ces travaux.

M. le colonel Sinner se rendit à cet effet à Lausanne, assisté d'un maître maçon nommé Weibel, qui, depuis nombre d'années, vouait ses soins à l'entretien de la grande église de Berne. M. le colonel Sinner, ensuite de l'inspection qui fut faite, adressa un rapport à la Chambre romande des trésoriers et bannerets, qui la transmit au Conseil souverain. Celui-ci, prenant ce rapport en considération, ordonna des réparations qui traînèrent en longueur et ne furent terminées qu'en

¹ Voir la brochure publiée en 1814 sous le titre : *Du canton de Vaud et de la ville de Berne; de leurs rapports entr'eux et avec la Suisse*. Il est dit, page 43, que « cette destruction allait être décidée, lorsqu'une voix représenta que la démolition de ce vaste édifice coûterait plus que les réparations qu'il exigeait. » Les archives vaudoises ne possédant pas les registres-protocoles du Conseil souverain du ci-devant Etat de Berne, cette circonstance n'a pu être vérifiée; cependant la dite brochure, qui est officielle, a été rédigée d'après des documents authentiques.

1774. En 1768, on accorda à M. de Crousaz de Mézery une gratification de huit louis d'or, tant pour son mémoire que pour ses vacations; on lui promit en outre un tonneau de vin. La dépense totale des réparations s'éleva à la somme de 48,599 livres 17 sous 6 deniers.

— Vers l'année 1758, un M. Scherer, facteur de Genève, avait obtenu la permission de déposer provisoirement, jusqu'à ce qu'il eût pu en tirer parti, un orgue à 36 registres, dans la cathédrale de Lausanne. Il avait établi pour l'une des églises de Berne cet instrument qui, soit pour ses dimensions, ou pour d'autres raisons que nous ignorons ne fut pas accepté. Cet orgue fut donc placé sur la tribune qui, intérieurement, couronne le grand portail. On le fit toucher par un organiste payé par souscription. Les Lausannois, enchantés de cette nouveauté, affluaient à la cathédrale; et les autorités de la ville et l'académie supplièrent LL. EE. de faire l'acquisition de cet orgue. Cette demande ne fut accordée qu'en 1763, où il fut acheté pour le prix de 6,000 livres. M. Groundler, organiste provisoire, fut nommé définitivement.

Cet orgue est celui qui existe encore aujourd'hui. Il dût être réparé lorsqu'en 1774 la restauration de l'église fut terminée. Il n'y avait alors point d'orgues dans les deux autres églises de Lausanne; celle de *St-François* n'ayant été établie qu'en 1776, et celle de *St-Laurent* seulement en 1795. Auparavant, le chant des psaumes y était soutenu par des haut-bois, des clarinettes et des trompettes qui produisaient, au service divin, un effet assez discordant. »

(Signé) A. BARON,
archiviste d'Etat.

Le banc du campagnard.

Le campagnard, occupé toute la journée aux pénibles travaux des champs, qui lui laissent cependant le loisir de la réflexion, aime à se reposer le soir, à la fraîcheur d'une belle nuit, et communiquer ses réflexions du jour à sa famille et à ses amis.

Quel est donc le lieu consacré à cet usage, me demanderez-vous? C'est peut-être le jardin, au pied du vieux prunier; c'est un verger bien touffu, où les souffles légers de la brise viennent se mêler à la forte voix du campagnard; c'est la pinte, le cabaret, sans doute. Non, ce n'est rien de tout cela: c'est le banc devant la maison.

N'avez-vous pas remarqué, en parcourant nos villages, principalement ceux de la Côte et du Gros-de-Vaud, devant la face principale de chaque maison et sous les fenêtres de la grande chambre, un banc rustique, c'est-à-dire une simple planche de sapin quelque peu rabotée et assujettie sur des pieux non moins bruts. Quelquefois, mais rarement, ce banc est orné d'un dossier; plus rarement encore on en voit qui sont peints en vert; ils me paraissent alors les moins jolis, car ils ne cadrent pas avec la simplicité villageoise.

Eh bien, c'est sur ce banc que le brave campagnard vient, après souper et en *fumant une pipe*, faire un peu de *causette* avant de se livrer au sommeil. C'est là qu'il fait part de ses espérances, de ses craintes, de ses vœux à ceux qui l'entourent; c'est là que se traitent les affaires communales et cantonales, en discutant le journal du jour; mais, c'est là aussi — quel tableau n'a pas d'ombre? — que dame médisance aime à résider trop souvent. Oui, le banc du campagnard est parfois pour lui ce qu'est la fontaine du village pour les femmes du lieu. Remarquez bien, cependant, qu'elles fréquentent encore les causeries du banc, et ne laissent pas languir la conversation!

J'aime à me reporter au temps où, jeune enfant, j'assistais à ces causeries familières, car les enfants s'y rencontrent aussi quelquefois, surtout quand c'est l'époque du teillage du chanvre ou du pelage des raves pour faire la *compôte*. Alors, tout le monde s'aide, les voisins viennent en plus grand nombre... Mais, suivez-moi, et je vous ferai assister à une soirée sur le banc.

C'est une belle soirée d'automne.

Bientôt on voit sortir des maisons du village, voisins et voisines; ils portent les uns une chaise ou un tabouret, d'autres, divers ouvrages manuels qui n'exigent pas une lumière bien vive pour s'y livrer; d'autres enfin, surtout les hommes, ne portent rien du tout. Ils se rendent par groupes en causant, chez le voisin Jean-Louis, qu'ils abordent avec un cordial *bouna né* et la main tendue, main aussitôt pressée et secouée par celui-ci, qui dit en leur montrant une place: *Cheta vo quie*; et sans autre cérémonie qu'un *Ne vo dérاندzi pas*. *Djan-Louis*, les nouveaux venus s'asseyent.

Ce soir-là on doit teiller pour le bon voisin Jean-Louis; aussi depuis longtemps déjà le banc ne peut plus contenir personne; ceux qui n'ont pu y prendre place s'asseyent en face, en formant une espèce de demi-cercle, sur les chaises qu'ils ont apportées, ou sur des poutres, des pieux, des fagots, de grosses pierres, sur les pas de portes et les marches d'escalier. Remarquez donc, s'il vous plaît, l'arrangement admirable, involontaire, parmi tout ce monde; les vieillards se trouvent assis côte à côte, les hommes de l'âge mûr, côte à côte, et les jeunes gens... côte à côte, aussi, me direz-vous en souriant malicieusement et avec raison. La lune, en se jouant sur ces visages jeunes ou ridés, rosés ou bronzés, souriants ou sérieux, les dessine très agréablement en les noyant dans mille teintes, et s'amuse à allonger sur les murs et le sol des ombres grotesques qui provoquent les rires et les remarques satiriques; les nez et les mentons prennent, par exemple, des dimensions plus que suffisantes!...

Mais la conversation s'engage, et chacun y prend part; les opinions varient beaucoup. On parle d'abord des récoltes pendantes, des espérances qu'elles font naître, et l'on peut s'assurer alors que la fable de la *Laitière et le pot au lait* n'en est pas une. On parle du prochain, beaucoup; du canton, un peu moins; de la